



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

398^e séance plénière

Mercredi 27 novembre 2019, à 10 heures
New York

Président : M. Niang (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale; S. E. M^{me} Karen Pierce, Présidente du Conseil de sécurité; S. E. M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général; S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant du Président palestinien Mahmoud Abbas à la présente séance; M. Mohamed Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix; et S. E. M^{me} Kshenuka Dhireni Senewiratne, Représentante permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés,

qui fera une déclaration pendant la deuxième partie de la présente séance.

Je souhaite également la bienvenue aux représentantes et représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et à toutes celles et tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à cette séance spéciale. Nous remercions tout particulièrement M. Eugene Gus Newport, militant des États-Unis pour la justice sociale, qui a bien voulu accepter l'invitation du Comité de livrer un message comme une voix parmi des millions d'autres de la société civile. M. Newport fera une déclaration pendant la deuxième partie de la présente séance.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité.

Aujourd'hui, nous nous réunissons une fois de plus pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pour réaffirmer l'absolue nécessité d'appliquer pleinement la résolution 181 (II), adoptée il y 72 ans, le 29 novembre 1947, lorsque l'Assemblée générale avait décidé de partager la Palestine sous mandat en deux États souverains voisins. Toutefois, malgré cette résolution, un seul État a vu le jour, tandis que l'autre n'a toujours pas accédé à la pleine indépendance et à la souveraineté. Il est décourageant que nous ayons encore à nous réunir chaque année pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



rappeler au monde entier que les Nations Unies peinent toujours à faire de leur promesse une réalité.

Voilà 52 ans que le peuple palestinien subit une occupation illégale qui bafoue son droit inaliénable à l'autodétermination, au statut d'État et à l'indépendance, et que des millions de Palestiniens subissent la dépossession et l'exil alors que le droit au retour des réfugiés leur est constamment dénié.

En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, l'expansion des colonies israéliennes se poursuit sans relâche, au mépris du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. La Puissance occupante doit cesser toutes les activités de peuplement illégales conformément à ses obligations juridiques en vertu du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes.

Les États Membres sont aussi tenus de se conformer au paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016), qui leur impose de faire une distinction, dans leurs échanges, entre Israël et le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme l'a récemment réaffirmé la Cour de justice de l'Union européenne. À ce propos, ils se doivent de redoubler d'efforts, en tant que parties à la quatrième Convention de Genève, pour assurer le respect de la Convention en toutes circonstances dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Ces derniers temps, les responsables politiques israéliens ont déclaré ouvertement leur intention d'annexer le territoire palestinien occupé. Pendant ce temps, des familles palestiniennes entières voient leurs maisons démolies et leurs vies paralysées par les restrictions à la liberté de circulation sur leur propre terre, imposées au moyen d'un usage excessif de la force, y compris la force meurtrière, et y compris contre les enfants. La communauté internationale doit s'opposer fermement à cette entreprise, qui est contraire au droit international et qui est en violation des résolutions pertinentes de l'ONU.

De même, Gaza est soumise depuis 12 ans à un blocus illégal dans des conditions humanitaires catastrophiques qui accablent ses habitants et asphyxient sa croissance économique, ce qui conduit des centaines de jeunes Palestiniennes et Palestiniens à protester contre le déni de leurs droits fondamentaux et, le désespoir croissant, à la frontière avec Israël, où beaucoup trouvent la mort, les forces d'occupation continuant

de tirer à balles réelles contre des manifestants civils non armés. Les Palestiniennes et Palestiniens de Gaza vivent au milieu de bâtiments détruits.

Ce sont autant de rappels des trop nombreux conflits qu'ils ont endurés, comme celui dont ils ont été témoins il y a quelques semaines seulement. Ce cycle insensé de violence doit cesser. Nous appelons toutes les parties à mettre fin à toutes les formes d'incitation, de provocation et de violence contre les civils, y compris les femmes et les enfants, et à faire preuve de la plus grande retenue. Il est important que le récent cessez-le-feu conclu entre Israël et le Jihad islamique soit respecté afin de protéger la vie des populations civiles. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Égypte et l'ONU pour rétablir le calme et promouvoir la réconciliation palestinienne.

En cette journée de solidarité, nous avons également une pensée pour les réfugiés palestiniens qui souhaitent rentrer chez eux un jour. C'est leur droit, un droit consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 194 (III) et dans des dizaines d'autres résolutions ultérieures.

Je tiens à exprimer la satisfaction du Comité pour le vote qui a eu lieu le 15 novembre dernier, à une écrasante majorité, en faveur du renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il faut y voir une nouvelle marque de soutien retentissante pour l'action vitale de l'Office, ainsi qu'une preuve de solidarité avec les réfugiés de Palestine. Ce vote est venu reconnaître l'importance des services essentiels que fournit l'UNRWA à 5,3 millions de réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le territoire palestinien occupé, en contribuant par là même à leur développement, à leur protection et à la stabilité dans la région. C'est aussi un message clair en faveur du multilatéralisme.

Par ailleurs, une résolution juste de la question du statut de Jérusalem, en tant que question relative au statut final, doit garantir le respect de la ville, qui est le lieu de coexistence des trois religions monothéistes, et assurer la protection du statu quo historique sur les lieux saints.

Le peuple palestinien n'attend pas seulement des marques de sympathie face à son sort et de la solidarité pour sa juste cause. Il doit pouvoir compter sur un franc soutien et des perspectives politiques crédibles afin

d'obtenir l'indépendance de son État. Il a besoin de partenaires véritables, qui sont prêts à réellement mettre en œuvre ce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont demandé à maintes reprises depuis l'adoption de la résolution 181 (II) et qui sont également prêts à soutenir la réalisation des droits inaliénables des Palestiniens.

Nous ne devons pas oublier qu'en dépit des conflits, de la profonde méfiance entre les parties, des mesures unilatérales qui ne sont d'aucune aide et du non-respect des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et du droit international, notre objectif reste le même : celui d'une solution juste et durable qui prévoit deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Le respect des droits de la personne et de la dignité humaine et notre quête de justice pour permettre au peuple palestinien de jouir de ces mêmes droits découlent de notre foi inébranlable dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. De nombreuses voix se sont élevées à travers le temps et de nombreux pays ont dénoncé cette injustice historique – preuve de la profondeur de cette solidarité et de sa portée universelle. C'est précisément comme expression de cette responsabilité collective que le Comité a été créé il y a plus de 40 ans par l'Assemblée générale. Nous continuerons de nous acquitter du mandat du Comité et nous ne laisserons jamais la question palestinienne tomber dans l'oubli, tant que ne seront pas pleinement réalisés les droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple palestinien, selon la solution de deux États voisins vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Malgré tous les vents contraires, ce jour viendra, et nous célébrerons alors la réalisation d'une paix juste, dans l'intérêt des Palestiniens et de tous les peuples de la région.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande.

M. Muhammad-Bande (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé la présente manifestation au titre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Célébrée chaque année par l'ONU, conformément à la résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, à la résolution 34/65 D du 12 décembre 1979 et à d'autres résolutions adoptées dans le cadre du point de l'ordre du

jour intitulé « La question de Palestine », cette journée internationale nous rappelle que nous avons la tâche collective de régler la lancinante question palestinienne.

C'est important car, depuis plus de 70 ans, la question de Palestine reste sans solution. Ce sont les civils qui souffrent le plus de la violence, des meurtres, des incitations à la violence, des démolitions, des activités de peuplement illégales, etc. La présente séance a lieu dans un contexte politique et sécuritaire en détérioration, qui continue de déstabiliser le Moyen-Orient. Ne tenir aucun compte du fait que, que nous soyons arabes ou juifs, nous ne faisons qu'un et nos destins sont inextricablement liés est assurément un facteur aggravant. En signe de solidarité sincère avec les Palestiniens, nous devons tous unir nos efforts pour mettre en œuvre les différentes résolutions sur la question palestinienne. Quelle que soit l'orientation défendue par chacune des délégations concernées, c'est animés par un sens aigu de la justice et de la foi que nous devons nous attaquer à cette question.

La communauté des nations doit faire montre de bonne foi en facilitant un résultat mutuellement acceptable pour les deux parties. La Puissance occupante doit s'acquitter de ses obligations conformément à la législation pertinente. En conséquence, nous devons nous concentrer sur la meilleure manière de désamorcer la situation et de veiller à l'instauration d'une paix globale et juste. Ce ne sera possible que si les acteurs, en particulier les responsables israéliens et l'Autorité palestinienne, s'attachent à l'unisson à instaurer, conformément à la résolution 181 (II), la solution des deux États, qui prévoit deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondées sur les lignes de 1967.

Dans notre quête de paix, nous devons partir du principe qu'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien ne saurait découler de décisions unilatérales contraires aux positions convenues de longue date sur la question. Il doit également être clair que toutes les formes de violence, quelle qu'en soit la source, doivent cesser, car toute perte de vies humaines, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes, est inacceptable. Toutes les revendications légitimes doivent être réglées à l'amiable, cependant que les dirigeants s'emploient à prévenir les actes de violence.

Il ne fait aucun doute que le peuple palestinien vit dans des conditions humanitaires extrêmement complexes, d'autant que les réfugiés comptent pour 43 % de cette population. La plupart des citoyens palestiniens

ont grandi dans cette situation intenable. La population de Gaza continue d'endurer des conditions de vie extrêmement difficiles et des violations des droits de la personne. Cela doit cesser, car des femmes et des enfants comptent parmi les nombreuses victimes que cela entraîne. Leurs besoins – qu'il s'agisse de nourriture, d'eau, d'énergie, de soins de santé, d'éducation, de dignité ou de création d'emplois décentes – sont aggravés par la nécessité de réparer et de reconstruire suite aux affrontements en cours, ainsi que par l'insuffisance des ressources et la diminution de l'aide financière.

Nous devons agir pour veiller à ce que la situation humanitaire et socioéconomique critique ne continue pas d'attiser la colère et le désespoir au sein de la population, ce qui se traduirait par une nouvelle escalade de la violence. Il faut s'attaquer à cette situation en renforçant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin qu'il puisse répondre aux besoins humanitaires des plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens. Il est important que nous agissions collectivement pour éviter à l'Office d'être remis en question, sur le plan politique ou financier, comme c'est le cas actuellement.

Aujourd'hui, tandis que nous réaffirmons notre appui au peuple palestinien, il importe de ne pas perdre confiance : nous pouvons encore accomplir d'importants progrès, au point même de rendre inutile la prorogation du mandat de l'UNRWA. J'encourage les deux parties à reprendre le dialogue, notamment sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de Madrid, de la feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Nous sommes solidaires des Palestiniens et de tous les peuples traités de manière injuste.

Le Président : Je remercie S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale, de son importante déclaration. Le Comité lui est reconnaissant de la manière dont l'Assemblée traite, sous sa conduite, la situation qui règne dans le Territoire palestinien occupé et l'ensemble du Moyen-Orient.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole à la Présidente du Conseil de sécurité, S. E. M^{me} Karen Pierce.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni), Présidente du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invitée à prendre la parole à la présente séance, en ma qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité est resté saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question de Palestine. Le Conseil a entendu des exposés mensuels du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et a continué d'organiser, tous les trois mois, des débats publics sur ce point de l'ordre du jour. Le Conseil a également continué de prendre connaissance des rapports du Secrétaire général dans le cadre des exposés présentés par le Coordonnateur spécial tous les trois mois, ainsi que sous forme écrite en mars de cette année (voir S/PV.8489). Le Conseil de sécurité a convoqué des réunions additionnelles en février, en réponse à la situation à Hébron (voir S/PV.8466), et en mars, concernant la question des transferts de recettes d'Israël à l'Autorité palestinienne.

La situation au Moyen-Orient demeure une préoccupation centrale du Conseil de sécurité, notamment en raison de l'absence de progrès s'agissant de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien. Le Conseil de sécurité reste pleinement déterminé à rechercher une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, conformément au droit international, et en gardant à l'esprit ses résolutions sur la question. Cela doit être obtenu par des négociations directes entre les parties. Les membres du Conseil restent préoccupés par la situation sur le terrain et appellent à mettre immédiatement fin aux actions qui érodent la confiance entre les parties. Les membres du Conseil de sécurité condamnent la violence et les attaques aveugles contre les civils, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes.

Le Conseil de sécurité reste préoccupé par la situation économique et humanitaire désastreuse à Gaza, et demande à tous les acteurs compétents de prendre des mesures propres à l'améliorer durablement. Les membres du Conseil saluent les efforts de l'Égypte et de l'ONU à cet égard, et encouragent à progresser sur la voie d'une réconciliation intra-palestinienne et du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Le Conseil de sécurité entend continuer de suivre de près la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et poursuivre ses efforts en vue d'instaurer un environnement propice à la paix et à la sécurité dont les peuples israélien et palestinien ont besoin et qu'ils méritent.

Le Président : Je remercie S. E. M^{me} Karen Pierce, Présidente du Conseil de sécurité, de son importante déclaration qui réaffirme l'attachement

indéfectible du Conseil de sécurité à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

J'ai l'honneur de donner la parole à la Directrice de cabinet du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti.

M^{me} Ribeiro Viotti (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations chaleureuses du Secrétaire général, qui m'a demandé de partager avec toutes les personnes ici présentes son message à l'occasion de la célébration mondiale, cette année, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Le règlement du conflit israélo-palestinien demeure l'un des problèmes les plus complexes auxquels la communauté internationale doit faire face. Malheureusement, aucun progrès n'a été fait pendant l'année écoulée, tandis que la situation sur le terrain ne cesse de se dégrader. L'intensification des implantations illégales, les démolitions d'habitations palestiniennes et les souffrances généralisées infligées à la population de Gaza doivent cesser. L'établissement d'implantations dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a pas de fondement juridique et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Ces actes menacent la possibilité de créer un État palestinien sur la base des résolutions de l'ONU. Dans le même temps, il faut mettre un terme aux tirs aveugles de roquettes et de mortiers prenant pour cible des civils israéliens. Je demande aux Israéliens et aux Palestiniens, ainsi qu'à tous ceux qui les soutiennent, de prendre des mesures pour rétablir la confiance dans la solution des deux États. Il n'existe pas d'autre solution viable.

Il est dangereux et illusoire de penser que le conflit peut être géré ou jugulé éternellement. Ce n'est que par des négociations constructives et de bonne foi entre les parties, menées avec l'appui de la communauté internationale, et par le respect des résolutions que l'ONU a adoptées de longue date et des paramètres convenus que nous parviendrons à une solution juste et durable, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Pour cela,

il faudra avant tout faire preuve d'initiative et de volonté politique et appuyer l'action menée par la société civile et toutes les parties, afin d'aplanir les divergences entre Israéliens et Palestiniens.

En cette Journée internationale de solidarité, réaffirmons notre attachement à défendre les droits du peuple palestinien. L'ONU ne faiblira pas dans son engagement à l'égard du peuple palestinien et fera tout son possible pour qu'il puisse exercer ses droits inaliénables et pour que Palestiniens et Israéliens puissent bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité. »

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots à titre personnel.

La résolution de l'Assemblée générale portant partition de la Palestine en deux États a été adoptée il y a 70 ans. En septembre dernier, c'était le vingt-sixième anniversaire de la signature des Accords d'Oslo, qui devaient conduire à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967. Malheureusement, comme nous le savons tous, cela n'est pas arrivé. La solution des deux États, seule solution viable à ce conflit, reste plus éloignée que jamais.

Tout en œuvrant à la reprise des négociations, nous devons apaiser les souffrances immenses des civils à Gaza, où quelque 2 millions de Palestiniens vivent dans la pauvreté et sont touchés par le chômage, avec un accès limité aux soins de santé, à l'éducation et aux services de base, et souffrent quotidiennement en raison des bouclages imposés par Israël.

Nous devons maintenir et renforcer notre réponse aux besoins économiques et humanitaires urgents des Palestiniens. Les Palestiniens de Gaza, comme tous les autres peuples, ont le droit de manifester pacifiquement. Les forces de sécurité israéliennes ont la responsabilité de faire preuve de la plus grande retenue.

Dans le même temps, il faut mettre un terme aux tirs aveugles de roquettes et d'engins incendiaires qui prennent pour cible des civils israéliens. Malgré les difficultés, les efforts en faveur de la paix doivent se poursuivre. L'ONU continue d'appuyer l'action menée par l'Égypte en faveur de la réconciliation palestinienne.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste un facteur de

stabilisation essentiel au Moyen-Orient et a besoin de notre appui continu. Nous nous félicitons de la récente recommandation de la Quatrième Commission en faveur du renouvellement du mandat de l'UNRWA. Nous demandons également aux États Membres d'accroître leur appui et leurs contributions financières à l'Office.

S'exprimant devant l'Assemblée générale il y a deux mois (voir A/74/PV.7), le Président Abbas a annoncé son intention de fixer une date pour les élections palestiniennes. Il sera essentiel que ces élections se tiennent sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza, conformément à la législation pertinente, aux meilleures pratiques internationales, à un programme politique national adopté de commun accord et aux accords existants, notamment les Accords d'Oslo.

Je m'associe au Secrétaire général pour souligner la nécessité d'une action audacieuse. Nous devons nous opposer à celles et à ceux qui cherchent à nier les liens historiques des Palestiniens ou des Israéliens avec ce territoire, et nous devons relancer les négociations sur la solution des deux États – c'est le seul moyen de répondre aux aspirations nationales légitimes des deux peuples.

L'ONU continuera d'œuvrer avec les parties et avec tous les partenaires à la réalisation de cet objectif essentiel.

Le Président : Je remercie la Directrice de cabinet pour son intervention et aussi de nous avoir livré l'importante déclaration du Secrétaire général. Je la prie de transmettre la sincère reconnaissance du Comité au Secrétaire général pour les efforts qu'il consent personnellement, tous les jours, en vue de faire progresser la solution des deux États et de promouvoir une solution juste et durable à la question de la Palestine.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera aussi lecture d'un message de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Avant de donner lecture de la déclaration de S. E. le Président Mahmoud Abbas en cette occasion, je voudrais informer le Comité que nous allons distribuer une traduction anglaise de la déclaration à toutes les personnes présentes dans la salle.

Je vais maintenant donner lecture de la déclaration de S. E. le Président Mahmoud Abbas à la présente séance.

(l'orateur poursuit en arabe)

« Depuis plus de 70 ans, le peuple palestinien endure de nombreuses tragédies et crises. Notre peuple a connu des sacrifices, la douleur et des déplacements; il est resté inébranlable et a lutté; et il a été martyrisé et emprisonné en défendant son histoire, sa patrie et ses lieux saints. Cependant, il ne se laisse pas décourager dans sa lutte et dans son cheminement, ni dans sa foi en ses aspirations et objectifs nationaux, conformément aux résolutions de légitimité internationale.

Nous avons accepté la législation internationale et le droit international comme arbitres pour le règlement du conflit. Nous avons accepté la voie des négociations, du dialogue, de la mobilisation politique et de la résistance populaire pacifique pour régler toutes les questions relatives au statut final et parvenir à un accord de paix permettant d'accéder à l'indépendance et de mettre fin à l'occupation et au conflit.

Cependant, Israël, la Puissance occupante, n'a cessé d'utiliser des tactiques dilatoires et d'agir de mauvaise foi depuis la conclusion des Accords d'Oslo. En outre, l'actuel Premier Ministre israélien a exprimé son rejet de la solution des deux États et a poursuivi activement les activités d'annexion et de colonies de peuplement sur notre territoire occupé pour compromettre cette solution. Ce gouvernement n'a pas non plus relâché ses efforts visant à modifier l'identité et le caractère de Jérusalem-Est, la capitale de notre État. Il a promulgué des lois discriminatoires et racistes, isolé par son blocus Gaza du reste de notre pays et du monde, asphyxié notre économie, dérobé notre argent et pillé nos ressources naturelles. Il a violé tous les accords politiques, économiques et en matière de sécurité qu'il a conclus.

Une fois de plus, nous sommes témoins de la violation du droit international par l'Administration des États-Unis, preuve s'il en est qu'elle n'est pas qualifiée pour être un courtier honnête. Il y a deux semaines, le Secrétaire d'État des États-Unis a déclaré que

les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ne contrevenaient pas au droit international. La communauté internationale dans son ensemble et nous-mêmes avons rejeté cette position, qui est nulle et non avenue, illégitime et en violation totale du droit international et des résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Ces déclarations et décisions illicites des États-Unis ne font qu'encourager le Gouvernement israélien à perpétuer son occupation, à intensifier ses activités de colonisation, à commettre de nouveaux crimes relevant du Statut de Rome et à violer les résolutions internationales.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre gratitude à tous les États et à toutes les organisations internationales qui ont condamné ou rejeté cette déclaration et les activités de peuplement dans leur ensemble, lesquelles constituent une violation flagrante et grave des résolutions de l'ONU et du droit international. La communauté internationale a dénoncé cette déclaration, les attaques des États-Unis contre le consensus international et le cadre de référence du processus de paix, ainsi que leur politique concernant Jérusalem. Elle a également fourni à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient un appui financier et politique et renouvelé son mandat afin de contrebalancer le travail de sape dont il est victime. Toutes ces mesures envoient un message sans équivoque, à savoir que le peuple palestinien a droit à la liberté et à la justice et que tous les peuples de la région ont droit à une paix juste et durable.

Le droit international est la pierre angulaire de l'ordre multilatéral et n'autorise pas les deux poids, deux mesures ni les informations mensongères. Traiter Israël comme un État au-dessus de la loi ne fait que l'encourager à continuer de se comporter comme un État hors-la-loi. La communauté internationale doit immédiatement assumer ses responsabilités et mettre fin à l'agression israélienne contre notre terre, notre existence et notre avenir. Il est temps de prendre des mesures concrètes pour protéger le peuple palestinien et réaliser son droit à l'autodétermination, à la liberté et

à l'indépendance sur la terre qui est occupée depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il est temps que les États du monde entier, qui croient en la solution des deux États et reconnaissent Israël, reconnaissent également l'État de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le temps n'est-il pas encore venu de mettre fin à la plus longue occupation militaire de l'histoire contemporaine? Les Palestiniens n'ont-ils pas droit, comme tous les peuples, à leur État souverain et indépendant? N'ont-ils pas le droit de voir la fin du calvaire des réfugiés qui ont été arrachés de force à leurs foyers en 1948?

Nous remercions les États qui ont réaffirmé leur attachement au droit international et aux résolutions de l'ONU. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à s'acquitter de leurs obligations en ne reconnaissant pas la situation illégale découlant des politiques et pratiques illicites d'Israël en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, et en ne fournissant aucune assistance ni appui qui risqueraient d'entériner la situation. Tous les États doivent faire la distinction entre le territoire de la Puissance occupante et le territoire occupé et veiller à ce que le principe de responsabilité soit respecté.

Je rappelle que nous continuons à tendre la main pour parvenir à une paix juste sur la base des résolutions de l'ONU et de la solution des deux États dans les frontières de 1967. Nous n'avons jamais rejeté les négociations et avons présenté notre initiative de paix au Conseil de sécurité en février 2018 (voir S/PV.8183). Nous y appelons à l'organisation d'une conférence de paix internationale et à la création d'un mécanisme multilatéral international qui aiderait les parties aux négociations à régler toutes les questions relatives au statut final et fournirait des garanties en vue de l'application des accords dans un délai précis afin de parvenir à une paix juste et durable fondée sur les paramètres approuvés au niveau international.

En dépit des décennies de déception, nous restons attachés à un ordre multilatéral qui respecte et fait respecter le droit international. L'État de Palestine continuera de déployer tous les efforts possibles pour promouvoir la primauté

du droit international, notamment par le biais du renforcement de nos institutions, de la diffusion d'une culture de paix et de l'autonomisation de notre peuple, en particulier les femmes et les jeunes. Nous poursuivrons également les efforts d'unification de notre terre et de notre peuple au travers des élections que nous avons convoquées et que nous nous efforçons d'organiser dans les prochains mois afin de parvenir à une seule autorité, à un seul ordre juridique et à une seule force légitime.

Le peuple palestinien ne disparaîtra pas ni ne se résignera à un destin fait d'oppression et d'injustice. Notre peuple poursuivra son combat légitime contre l'occupation coloniale de notre terre et de notre peuple et le déni de nos droits inaliénables, y compris notre droit à l'autodétermination. De même, nous ne renoncerons pas à la culture de paix et de tolérance qui est profondément enracinée en nous et continuerons à lutter contre le terrorisme dans notre région et dans le monde.

En cette journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous exprimons une fois encore notre profonde gratitude et notre reconnaissance à tous les pays, gouvernements, organisations et peuples qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien, appuyé son combat et renforcé sa détermination et sa fermeté aux heures les plus sombres, alors qu'il est confronté aux plus grandes difficultés. »

(l'orateur reprend en anglais)

J'ai terminé la lecture de la déclaration du Président Mahmoud Abbas. Je n'ai pas vu le Secrétariat faire circuler la version anglaise. Je demande donc que chacun en reçoive un exemplaire.

Le Président : Je demande à l'observateur de l'État de Palestine de bien vouloir transmettre nos salutations et nos remerciements sincères au Président Mahmoud Abbas pour son très important message. Je tiens aussi à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien, que le Comité est fermement déterminé à poursuivre l'action qu'il mène conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable à la question de Palestine et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien,

y compris son droit à l'autodétermination pour un État de Palestine indépendant.

Au nom du Comité, je voudrais remercier encore une fois le Président de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil de sécurité et la Directrice de cabinet du Secrétaire général de leur participation à cette importante séance et de leurs messages de solidarité envers le peuple palestinien. Je me réjouis aussi de la forte présence de mes collègues ici.

Je suspends à présent la séance pendant quelques minutes pour que certains de nos invités puissent quitter la salle.

La séance, suspendue à 10 h 50, est reprise à 10 h 55.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Kshenuka Dhireni Senewiratne, Représentante permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M^{me} Senewiratne (Sri Lanka) *(parle en anglais)* : Je suis heureuse de prendre la parole à la présente séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et je remercie M. Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de m'avoir invitée à faire une déclaration devant cette assemblée au nom de Sri Lanka, qui préside le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Nous sommes ici aujourd'hui liés par un objectif commun : rechercher les moyens de parvenir à un règlement pacifique et équitable de la question de Palestine. Nous sommes ici aujourd'hui, mus par la compassion et la préoccupation à l'égard du peuple palestinien, notamment les enfants, et inspirés par la résilience et la force dont il continue de faire preuve.

À Amman, en juin dernier, des représentants de la société civile, des victimes et des témoins ont informé le Comité spécial de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé. Ces témoignages ont attiré l'attention du Comité sur les violences et les épreuves que subissent au quotidien les Palestiniens, dont tous les aspects de

la vie continuent d'être affectés par cette occupation illégale. Le Comité a noté avec préoccupation l'escalade des violations des droits de l'homme, y compris la violence résultant de l'expansion des colonies et de la grave crise humanitaire à Gaza due au blocus et au bouclage en cours.

Plus tôt ce mois-ci, le Comité a présenté son cinquante et unième rapport (A/74/356), en application de la résolution 73/96 de l'Assemblée générale. Le rapport fait le point sur plusieurs sujets de préoccupation, notamment la poursuite des activités de colonisation israéliennes, la destruction et la confiscation de biens palestiniens, la multiplication des actes de violence commis par les colons, la poursuite de la pratique de l'internement administratif de Palestiniens, y compris d'enfants, l'exploitation des ressources naturelles, la crise humanitaire à Gaza et l'absence de mise en cause des responsables des violations. Au vu du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant cette année, le Comité a consacré une partie de son rapport à la situation des droits fondamentaux des enfants palestiniens.

À Gaza, où la population – 1,9 million d'habitants – est composée à 50 % d'enfants, 29 enfants ont été tués et 4 387 blessés pendant les manifestations qui ont eu lieu entre le 1^{er} septembre 2018 et le 29 août 2019. En Cisjordanie, six enfants ont été tués et 1 238 blessés au cours de la même période.

Le rapport porte également sur la détérioration de la situation à Gaza. Le Comité est préoccupé par l'emploi excessif de la force contre les manifestants, qui a fait 138 morts et 15 901 blessés parmi les Palestiniens depuis septembre 2018. Le blocus de Gaza, qui entre dans sa treizième année, a entraîné des restrictions draconiennes à la liberté de circulation des personnes et des biens et de lourdes répercussions sur l'accès aux soins de santé et aux médicaments. Le Comité reste également préoccupé par les refus et les retards dans la délivrance de permis de sortie aux Palestiniens pour accéder aux services médicaux, et par les autres restrictions imposées à cet égard.

En outre, selon les témoignages, l'augmentation des confiscations de terres, la démolition d'habitations palestiniennes, les refus de permis de construire, les restrictions à la circulation, le recours à la détention administrative arbitraire et l'impunité dont jouissent les colons qui commettent des actes de violence sont quelques-unes des pratiques qui continuent de consterner le Comité.

Le Comité spécial s'associe aux appels internationaux lancés pour trouver une solution juste et durable à la question de Palestine, qui soit fondée sur la solution des deux États et permette aux peuples de Palestine et d'Israël de vivre côte à côte, et pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien. Les deux parties au conflit doivent créer l'environnement nécessaire pour faciliter la paix. Il faut prendre de toute urgence des mesures de confiance réciproques afin d'appuyer les efforts visant à relancer le dialogue et les négociations de fond. La sécurité de la population civile dans les territoires occupés doit être assurée conformément au droit et à la pratique internationaux.

Nous réitérons notre appui aux résolutions 242 (1967), 497 (1981) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité concernant la question de Palestine, et à la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'ONU relatives aux droits inaliénables du peuple palestinien, à la fin de l'occupation des territoires occupés et à la cessation de toutes les activités de peuplement illégales.

Aujourd'hui, nous restons solidaires du peuple palestinien et nous espérons que, mus par un esprit de bonne volonté, il œuvrera d'une même voix pour préserver son identité nationale au milieu des immenses difficultés qu'il subit. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que sa résilience et la force de sa détermination nous inspirent et nous poussent, nous, la communauté internationale, à mettre à nouveau nos efforts collectifs et notre engagement au service d'un règlement pacifique de la question de Palestine. À cette fin, nous réaffirmons notre appui indéfectible à la cause du peuple palestinien, tandis qu'il s'efforce d'accéder à ses droits et aspirations légitimes.

Le Président : Je remercie S.E. Mm^c Kshenuka Dhireni Senewiratne de son importante déclaration. Nous sommes reconnaissants de la contribution faite par le Comité spécial à notre séance, ainsi que de la participation active de Sri Lanka à nos activités.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, au nom de M. Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, de vous relayer la présente déclaration, Monsieur le

Président, ainsi qu'aux membres du Comité, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Je suis heureux de faire la présente déclaration aujourd'hui, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977, afin de répéter un message international et arabe clair d'opposition à l'occupation, et de véhiculer la forte détermination mondiale à mettre fin à la tragédie vécue par le peuple palestinien et à l'indemniser pour les catastrophes à répétition qu'il subit depuis plus de 70 ans.

La Ligue des États arabes est soucieuse de commémorer cette occasion en soulignant le caractère central de la question palestinienne pour la nation arabe, et en cimentant la détermination internationale à se tenir aux côtés du peuple palestinien dans son juste combat, à étayer les efforts considérables déployés pour défendre les droits de ce peuple, et à l'accompagner dans sa quête visant à retrouver sa liberté et à obtenir réparation pour les injustices historiques infligées par Israël, Puissance occupante.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'activités prétendument conçues pour apporter la paix. Toutefois, il est désormais clair que ce qui a été présenté comme la paix n'est rien d'autre que l'expression de la vision de la droite israélienne, qui consiste à imposer sa solution et à consolider son occupation, contournant ainsi la légalité internationale qu'a établie la communauté internationale – ONU comprise – pour parvenir à un règlement politique complet de la question de Palestine, le but étant de créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, par des négociations directes autour des cinq questions relatives au statut final.

L'Administration des États-Unis a systématiquement et exclusivement fait pression sur la partie palestinienne, afin de la forcer à accepter une solution unilatérale. Dans ce contexte, elle a adopté une série de mesures illégitimes, la plus récente étant l'annonce, faite par le Secrétaire d'État, selon laquelle le pays ne considère plus les colonies de peuplement de Cisjordanie comme contraires au droit

international. Cette mesure compromet toute perspective, si modeste soit-elle, de parvenir à une paix juste dans la région, suscite d'alarmantes vagues de violence et d'extrémisme dans la région, et va à l'encontre des principes du droit international, en particulier le principe de la non-acquisition de territoires par la force, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité adoptées depuis de nombreuses années, y compris la plus récente, la résolution 2334 (2016). La Ligue des États arabes condamne avec véhémence ce regrettable changement de position des États-Unis. Nous soulignons que le droit international est défini par la volonté collective de la communauté internationale tout entière, et non par un État individuel, si puissant soit-il.

La Ligue des États arabes confirme que l'occupation israélienne du territoire palestinien est toujours illégale, et qu'elle continue de susciter rejet et condamnation dans le monde entier. Les activités de peuplement étaient et resteront sans aucun effet juridique. Ceux qui les pratiquent ou les soutiennent devraient en ressentir une honte morale, même si d'aucuns tentent de leur accorder une légalité douteuse. La Ligue des États arabes condamne également la série de mesures unilatérales adoptées récemment par l'Administration des États-Unis, notamment la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël, le transfert à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis, la fermeture du bureau de l'Organisation de libération de la Palestine à Washington, la suspension de l'aide des États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et les tentatives de détruire l'Office, afin d'ouvrir la voie à la modification du statut des réfugiés palestiniens et au retrait des négociations sur le statut final des questions relatives à Jérusalem et aux réfugiés. De telles actions foulent aux pieds les fondements de la légitimité internationale, du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme – c'est-à-dire tous les points de référence stables pour le règlement du conflit israélo-palestinien.

Pour la première fois, nous avons entendu exprimer au Conseil de sécurité des doutes sur l'utilité de la résolution 242 (1967), alors

même que cette résolution est, avec d'autres, au fondement de la légitimité internationale et qu'elle a ouvert la porte aux négociations entre Israël et ses voisins, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix. Il est extrêmement regrettable que la position unilatérale adoptée par l'Administration des États-Unis, qui ne bénéficie pas de l'appui de la communauté internationale, ait donné à Israël le feu vert pour lancer son plan visant à exclure la solution des deux États en intensifiant son oppression et son occupation, en accélérant la construction illégale de colonies de peuplement, en renforçant son oppression et ses attaques contre les Palestiniens et en tuant, de sang-froid, des manifestants lors de la Grande Marche du retour, une manifestation pacifique.

L'appui des États-Unis à la position israélienne et son mépris des principes établis qui président à tout processus de paix équilibré ne changeront rien à l'ampleur du soutien de la communauté internationale à la cause palestinienne. La volonté internationale favorise toujours majoritairement la solution des deux États, comme le montre le consensus international rejetant, au Conseil de sécurité, la position des États-Unis visant à légaliser les colonies de peuplement. Ce consensus s'est étendu à l'Assemblée générale, laquelle, à une écrasante majorité, a approuvé le renouvellement du mandat de l'UNRWA afin qu'il poursuive son action vitale en fournissant services et protection aux citoyens palestiniens au cours des trois prochaines années. De même, la Cour de justice de l'Union européenne a adopté une décision portant sur le marquage des produits provenant de colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, étape importante sur la voie d'un embargo sur les produits provenant des colonies de peuplement israéliennes. De nombreux groupes politiques et régionaux, tels que le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, et d'autres, ont également adopté des positions de ferme appui à la légitimité internationale et au peuple palestinien.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous réaffirmons, au nom de la Ligue des États arabes, notre attachement à la juste cause du peuple palestinien et notre plein appui à sa lutte et à ses dirigeants,

tant que n'aura pas été créé un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. De cette tribune, nous exprimons notre reconnaissance aux États Membres de l'ONU et aux autres personnes ici présentes qui ont participé à la manifestation d'aujourd'hui, preuve de l'appui des États et des organisations qu'ils représentent aux droits du peuple palestinien. Ils se joignent à nous pour envoyer un message de reconnaissance et d'admiration au peuple palestinien qui lutte avec résilience et qui fait des sacrifices, et pour vouloir croire que le pouvoir de la loi l'emporte sur la loi du pouvoir en tant qu'expression de l'appui aux valeurs de justice et de paix face à l'injustice, l'agression et l'occupation. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Abdelfattah Abdelaziz de sa déclaration et le prie de transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, les sincères remerciements du Comité pour cet important message et pour le solide appui qu'il apporte à nos activités.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Agshin Mehdiyev, qui va donner lecture d'un message du Secrétaire général de l'OCI, S. E. M. Yusef bin Ahmad Al-Othaimen.

M. Mehdiyev (Organisation de la coopération islamique) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir d'exprimer la reconnaissance de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; à son président, M. Niang; et à tous ses membres pour leur engagement continu et leurs efforts inlassables pour défendre la juste cause du peuple palestinien et mobiliser l'appui international à cette cause. Nous estimons et apprécions hautement le peuple palestinien qui se sacrifie, a foi en sa juste cause et tient bon sur sa terre tout en défendant ses droits, et nous appelons à un appui international et à une solidarité accrues avec ce peuple dans la réalisation de ses droits légitimes et le rétablissement de sa patrie.

En application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, cette séance se tient chaque année depuis 1977 pour célébrer le 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est l'occasion pour nous tous - États, organisations et peuples - de renouveler notre attachement sans faille à la juste cause palestinienne, de redoubler d'efforts

et d'assumer notre responsabilité collective de mettre fin à l'occupation israélienne et à sa politique fondée sur les assassinats, le déplacement forcé, le nettoyage ethnique, la construction de colonies de peuplement, la saisie de territoires par la force, la destruction d'habitations et le déni des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, nous assistons à une dangereuse escalade des tensions dans la bande de Gaza en raison des attaques perpétrées récemment par l'occupation israélienne. Ces tensions ont entraîné un nombre important de martyrs et fait également de nombreux blessés, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des accords internationaux. Notre organisation appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités pour assurer une protection internationale au peuple palestinien et pour faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses attaques incessantes.

La ville occupée de Jérusalem a également été le théâtre de graves incidents en raison de la politique actuelle d'Israël, Puissance occupante, qui consiste à modifier le statut juridique, historique et politique de la ville et à la couper des communautés palestiniennes voisines. Cela vient s'ajouter à la position et aux décisions irresponsables de certains États de se ranger du côté d'Israël, Puissance occupante, pour tenter de judaïser davantage la ville occupée de Jérusalem, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous réaffirmons notre rejet de la récente déclaration du Secrétaire d'État des États-Unis, selon laquelle les activités de colonisation d'Israël ne sont pas contraires au droit international. Elles constituent bel et bien une violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, qui confirment toutes que les activités de colonisation israéliennes sont illégales et constituent une violation des droits du peuple palestinien. Nous soulignons que la position des États-Unis, qui témoigne d'un parti pris en faveur de l'occupation israélienne, brave le consensus international et n'implique aucun droit ni aucune légalité supplémentaire. Au contraire, elle sape le droit international et les efforts déployés pour parvenir à une paix fondée sur la vision de la solution des deux États.

Nous réaffirmons notre rejet catégorique et notre ferme condamnation de la déclaration faite par le Premier Ministre israélien concernant l'intention

d'Israël de placer sous souveraineté israélienne la vallée du Jourdain, le nord de la mer Morte et les colonies de peuplement en Cisjordanie. Nous considérons que de tels actes constituent une grave escalade et une attaque majeure contre les droits historiques et juridiques du peuple palestinien, et tendent à compromettre la possibilité de parvenir à une paix globale, juste et durable conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. La situation en Palestine devient encore plus dangereuse en raison des décisions illégales qui ont été prises de retenir les recettes fiscales palestiniennes. Ces décisions sont des actes de piraterie et constituent un châtement collectif infligé au peuple palestinien. Elles violent également le droit international et les obligations d'Israël en vertu des accords signés, ce qui entraîne une détérioration de la situation humanitaire, financière et économique du peuple palestinien.

Dans ce contexte, l'OCI tient à souligner que l'absence de mesures internationales efficaces pour contrer cette situation entraînera l'impunité des autorités israéliennes et la perpétuation de leurs pratiques discriminatoires à l'égard du peuple palestinien. La responsabilisation est l'un des outils qui contribuent à exercer les pressions nécessaires sur Israël pour qu'il mette fin à son occupation et honore les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

L'OCI appuie le renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour trois années supplémentaires et demande à tous les États de veiller à ce que leur accord politique se traduise par des contributions financières, afin que l'UNRWA puisse continuer de fournir des services de base aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que la question soit définitivement réglée, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 194 (III).

L'OCI demande à nouveau à la communauté internationale de veiller à ce que tous ses efforts et ses fonctions soient conformes à son attachement à la primauté du droit international – un appui véritable et efficace à un règlement politique fondé sur un calendrier précis et sur la légitimité internationale pour la mise en œuvre de la vision de la solution des deux États, conformément au mandat international convenu, notamment les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Le Président : Je remercie S. E. M. Mehdiyev de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer au nom de l'Organisation de la coopération islamique, qui reste un partenaire actif du Comité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

En ce jour solennel où nous commémorons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité sans faille avec le peuple palestinien et son appui à ses droits fondamentaux inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Il réitère son attachement indéfectible à la quête d'une solution juste et durable à la question de Palestine et à l'instauration d'une paix et d'une sécurité véritables au Moyen-Orient sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés remercie à nouveau le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat pour leur important travail et l'aide précieuse qu'ils apportent à cette fin, conformément aux mandats qui leur ont été confiés par l'Assemblée générale. De même, le Mouvement salue une fois de plus les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), qui apporte aux réfugiés de Palestine une assistance humanitaire, une aide au développement, des secours d'urgence et une protection essentiels dans toutes ses zones d'opération. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à tous les organismes des Nations Unies dotés de programmes particuliers qui fournissent un appui indispensable au peuple palestinien, notamment aux enfants et aux femmes.

En juin, nous avons hélas commémoré le cinquante-deuxième anniversaire de l'occupation militaire israélienne illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes, en 1967. Cette semaine marque le soixante-douzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II) portant partition de la Palestine sous

mandat. En mai, nous avons commémoré le soixante et onzième anniversaire de la Nakba de 1948, qui a tragiquement frappé le peuple palestinien. Ces occasions solennelles incitent le Mouvement des pays non alignés à réitérer ses appels de longue date pour que soient déployés et intensifiés tous les efforts nécessaires afin de mettre un terme à cette injustice et d'avancer vers une solution pacifique et juste.

Le Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine s'est réuni à Bakou en octobre pour examiner l'évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. La situation demeure malheureusement critique et intenable. Les ministres ont souligné leur profond regret de voir le peuple palestinien continuer de souffrir sous le joug de l'occupation militaire, du blocus et de l'oppression d'Israël et d'être privé de ses droits fondamentaux. Tous ses droits sont délibérément et systématiquement bafoués par la Puissance occupante, qui poursuit ses activités de peuplement et sa colonisation du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, perpétue son oppression et continue d'infliger un châtement collectif aux enfants, femmes et hommes palestiniens innocents et sans défense, et de commettre de graves violations des droits de l'homme, dont beaucoup peuvent être assimilées à des crimes de guerre. Ce sont là autant de mesures qui causent un traumatisme profond et de grandes souffrances à la population civile palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza, où la situation humanitaire est désastreuse et les conditions générales deviennent intenable et invivables.

Dans sa déclaration politique adoptée à l'unanimité, le Comité ministériel a renouvelé, entre autres, les appels du Mouvement en faveur de la cessation de toutes ces violations du droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme, dans le plein respect du droit international et de toutes les résolutions pertinentes, et a réaffirmé sa solidarité sans faille et son soutien indéfectible aux droits inaliénables et à la juste cause du peuple palestinien. Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une solution juste, durable et globale à la question de Palestine demeure une responsabilité permanente de l'ONU jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière juste et satisfaisante. Nous insistons sur la nécessité de mobiliser et de déployer d'urgence des efforts multilatéraux afin d'avancer vers l'établissement d'un horizon politique qui ouvrira la voie à une solution politique, tout en atténuant les difficultés humanitaires et socioéconomiques que connaît le

peuple palestinien. Nous regrettons profondément que le sort du peuple palestinien se soit aggravé et qu'une solution juste reste insaisissable, malgré ses décennies de participation de bonne foi aux efforts de paix, malgré son attachement avéré à la solution des deux États pour la paix, malgré son respect du droit international et malgré les compromis douloureux qu'il a consentis.

Étant donné la paralysie du Conseil de sécurité sur cette question nonobstant les devoirs que lui impose la Charte des Nations, la situation ne fait que s'envenimer et l'instabilité va croissant, ce qui devrait être un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale et l'inciter à prendre des mesures d'urgence pour amener Israël, la Puissance occupante, à répondre de ses violations et à y mettre fin. Cela concerne notamment les activités de colonisation illégales d'Israël dans toutes les parties du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Ce n'est que par de telles mesures que nous pourrions préserver les perspectives de paix, mettre fin à l'occupation israélienne et réaliser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les obligations découlant du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève de 1949, doivent être appliquées.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés tient à exprimer sa vive objection à la récente déclaration faite par l'Administration des États-Unis concernant les colonies de peuplement illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui a été annoncée le 18 novembre par le Secrétaire d'État. Il s'agit d'une déclaration que nous rejetons complètement. Nous réaffirmons l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes et de toutes les activités de peuplement, ainsi que la validité de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et considérons que cette déclaration faite par les États-Unis n'a aucun effet juridique et est nulle et non avenue. Le Mouvement des pays non alignés condamne également les actes de provocation et d'incitation à la violence commis par des groupes de colons extrémistes, notamment contre les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, y compris le Haram al-Charif, ainsi que la profanation de mosquées et d'églises, qui exacerbent les tensions et les sensibilités religieuses et risquent de déstabiliser plus encore la situation. Nous demandons le respect du caractère sacré des lieux saints

ainsi que du statu quo historique et juridique en vigueur depuis des décennies.

Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés renouvelle également sa demande de levée complète et immédiate du blocus illégal de la bande de Gaza par Israël, qui continue de nuire gravement à tous les aspects de la vie de la population civile palestinienne à Gaza et constitue un châtimeur collectif à grande échelle. En outre, nous réitérons notre vive préoccupation face à l'absence de responsabilité pour les innombrables violations commises par Israël, la force d'occupation, qui tue et blesse des civils palestiniens innocents et sans défense, dont des enfants et des femmes dans leur foyer, comme nous en avons été douloureusement témoins ces derniers jours. Cette absence de responsabilité alimente une culture d'impunité et déstabilise la situation sur le terrain tout en hypothéquant les perspectives de paix. Elle exige d'urgence l'attention et l'action de la communauté internationale afin de répondre à ces graves violations et de mettre fin à cette situation injuste. La solidarité de la communauté internationale avec la juste cause palestinienne doit accompagner tous les efforts qui sont menés pour promouvoir l'indépendance et la souveraineté de l'État de Palestine dans l'ensemble du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, et pour appuyer l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière.

Enfin, en ce jour important, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement indéfectible à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien et qui est un objectif du Mouvement, dont nous attendons la réalisation depuis longtemps.

À cet égard, nous réaffirmons aujourd'hui notre engagement sans faille en faveur du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien héroïque à l'autodétermination et de son droit de vivre dans un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que d'une solution juste à la détresse des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

M^{me} Mohammed (Union africaine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé la présente séance à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La séance d'aujourd'hui nous offre une nouvelle occasion de sensibiliser la communauté internationale à la question non résolue de Palestine et de réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre engagement constant et de vos efforts inlassables à la tête du Comité.

J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de donner lecture du message de solidarité du Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat.

« C'est un grand plaisir d'être avec vous à l'occasion de cette célébration annuelle pendant laquelle la Commission de l'Union africaine réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien. Le continent et son peuple, comme tous les peuples épris de paix dans le monde, saluent le courage et la détermination du peuple palestinien et appuient ses aspirations à un État, à la liberté et à la justice.

La Commission demande qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple palestinien. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Palestine adoptées depuis 1947, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), visant à mettre fin à tous les conflits armés et à l'occupation israélienne des territoires palestiniens, ainsi que des résolutions qui défendent le droit fondamental des réfugiés et des prisonniers palestiniens de bénéficier d'une aide humanitaire.

La Commission appelle toutes les parties impliquées dans le conflit israélo-arabe à renoncer aux politiques, aux mesures et aux actes de provocation unilatéraux susceptibles d'aggraver encore la situation en matière de sécurité et d'attiser les tensions au Moyen-Orient, et à adhérer à l'esprit de l'Initiative de paix arabe de 2002.

La Commission condamne en outre les attaques et les violations incessantes des droits fondamentaux des personnes innocentes,

sous quelque forme que ce soit, et appelle la communauté internationale à assumer pleinement sa responsabilité de protéger les personnes innocentes en obligeant Israël à se conformer au droit international.

Toutes les parties doivent reconnaître qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit de longue date. Une solution juste, pacifique et durable au conflit passe par l'application des principes déjà établis, sur la base de l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie, dans le cadre des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

La Commission de l'Union africaine tient à réaffirmer sa volonté d'œuvrer de concert avec la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien ».

Le Président : Je remercie S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed pour la très importante communication qu'elle a faite de l'important message du Président de la Commission de l'Union africaine, qui reste un partenaire précieux du Comité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Eugene Gus Newport, militant des États-Unis pour la justice sociale. Maire de Berkeley, en Californie, de 1979 à 1986, il est aussi l'ancien directeur du programme de logements sociaux de Boston. De plus, il a été membre du Conseil consultatif sur l'ouragan Katrina en 2005, et est membre du corps académique de l'Université de Yale, du Massachusetts Institute of Technology et de l'Université de Californie. Il a aussi été récipiendaire du Prix 2019 pour la réalisation individuelle de la Fondation arabo-américaine. Il s'exprimera comme représentant de la société civile.

M. Newport (*parle en anglais*) : C'est avec gratitude et un profond respect que je m'adresse au Comité aujourd'hui. Ayant siégé à un comité sur la question de Palestine, j'ai beaucoup d'empathie pour le peuple palestinien, et je travaillerai de toutes mes forces pour défendre la juste cause du peuple palestinien, qui aspire à une Palestine libre au moyen de la solution des deux États.

Du fait de mon histoire, à commencer par ma participation au mouvement des droits civiques ici aux États-Unis, puis au Conseil mondial de la paix en ma qualité de Vice-Président pour les États-Unis et aux

conférences du Mouvement des pays non alignés, je connais bien le sort du peuple palestinien.

En 1980, lorsque j'étais maire de Berkeley, en Californie, nous avons voté pour une mesure qui a fait de Berkeley la première ville des États-Unis à se dissocier de l'Afrique du Sud de l'apartheid. En 1983, toujours pendant mon mandat de maire, avec l'aide d'étudiants juifs et palestiniens de l'Université de Californie à Berkeley, nous avons mis aux voix une initiative intitulée « Mesure E ». Cette initiative stipulait que si elle était adoptée, j'enverrais, en ma qualité de maire de Berkeley, une lettre au Président et au Secrétaire d'État des États-Unis au nom des habitants de Berkeley, demandant que le Gouvernement des États-Unis cesse d'envoyer des fonds publics à Israël aux fins de l'implantation des colonies de peuplement. Des personnalités aussi éminentes que Noam Chomsky et Howard Zinn sont venus à Berkeley pour faire campagne avec nous. Comme le Comité peut l'imaginer, des millions de dollars ont été dépensés pour faire échouer cette initiative, et cela a fonctionné. Mais d'autres villes, comme Ann Arbor (Michigan) et Cambridge (Massachusetts), ont suivi l'exemple de Berkeley, et Cambridge est devenue la première ville des États-Unis à voter contre l'utilisation de dollars des États-Unis aux fins de l'implantation des colonies de peuplement.

J'ai également été inspiré par les paroles de Nelson Mandela, qui a établi un parallèle entre l'Afrique du Sud et Israël. En 1988, avec trois amis juifs, deux professeurs et un photographe, je me suis rendu en Palestine et en Israël pendant l'Intifada. Nous y avons passé 10 jours. À Ramallah, nous avons rencontré des étudiants et des commerçants. Nous avons vu un groupe de jeunes Palestiniens jeter des pierres sur la police israélienne et, parce que nous avons essayé de prendre des photos, les militaires nous ont tiré dessus. Bien évidemment, on nous a dit qu'ils n'utilisaient que des balles en caoutchouc, comme si ces balles ne pouvaient pas blesser quelqu'un à cause de leur vitesse.

À Jérusalem-Est, nous avons tenu des réunions dans des hôtels, nous sommes allés voir le mur et nous avons visité quelques mosquées. Nous nous sommes rendus à Gaza, et nous avons été témoins de scènes d'une horreur sans précédent. Des excréments coulaient à flots devant l'hôpital des Nations Unies, et des jeunes Palestiniens jouaient avec. Nous habitons chez des Palestiniens qui soutenaient la révolution, et des soldats israéliens sont venus nous chercher. Nous avons visité une prison dont le plafond était si bas que nous devions

ramper pour pouvoir entrer et parler avec les prisonniers. L'un des prisonniers était un poète révolutionnaire qui était en prison depuis 17 ans. Deux jours après notre retour à Ramallah, nous avons été invités dans une maison palestinienne où une célébration avait lieu. À notre grande surprise, le frère poète avait été libéré et tout le monde célébrait l'événement.

J'ai participé à un débat à l'Université de Tel-Aviv, qui a été filmé. Le lendemain, des Israéliens m'ont poussé du trottoir. On a émis l'idée que j'avais été reconnu. Au départ de l'aéroport de Tel-Aviv, on m'a fait sortir de la file et on m'a dit qu'on allait devoir me soumettre à une fouille corporelle. On m'a fait passer dans une petite cabine, on a tiré le rideau et on m'a dit d'enlever tous mes vêtements. J'ai rouvert le rideau et dit que si j'allais me déshabiller, je voulais que tout le monde me voie. Après deux heures de va-et-vient, le pilote est descendu de l'avion et a dit aux responsables qu'il devait décoller et que s'ils ne me laissaient pas partir, il devrait décoller en me laissant sur place. Ils m'ont finalement laissé partir.

Lorsque j'ai embarqué, certains passagers m'ont dit qu'ils étaient désolés, mais que depuis que Jesse Jackson avait rencontré Yasser Arafat, les autorités étaient plus inquiètes face aux Noirs américains. Je les ai informés que, en ma qualité de membre du Conseil mondial de la paix, j'avais rencontré Arafat à trois reprises à Genève, lors de réunions à l'ONU, et que, après ce que j'avais vu à Gaza, je serais heureux de le rencontrer à nouveau.

Lorsque je suis rentré aux États-Unis, j'ai reçu un appel de Barbara Lubin, qui avait dirigé la commission scolaire de Berkeley lorsque j'étais maire. Barbara, qui était juive et avait été élevée par un père avocat et pro-Israël, s'était rendue en Israël avant moi. C'est elle qui avait organisé mon voyage au Moyen-Orient. À son retour, elle m'a appelé en criant pour me demander pourquoi je ne l'avais pas informée des pratiques d'Israël. Je lui ai répondu qu'elle devait connaître son propre peuple mieux que moi. Elle m'a ensuite demandé si elle pouvait se servir de mon nom pour inviter des militants notoires à soutenir la création de la Middle East Children's Alliance. Je lui ai dit oui. La réponse a été extraordinaire.

À l'origine, la Middle East Children's Alliance a été fondée pour construire des terrains de jeux afin de permettre aux enfants juifs et palestiniens d'apprendre à jouer tous ensemble, mais nous avons fini par nous concentrer sur l'aide à la construction de meilleurs

systèmes de distribution d'eau à Gaza, entre autres besoins importants. Je préside la Middle East Children's Alliance depuis 30 ans. Edward Said m'a contacté, et, après plusieurs entretiens, m'a demandé de rejoindre le Comité sur la question de Palestine à l'ONU, ce que j'ai fait.

Lorsque j'avais une vingtaine d'année, Malcolm X faisait partie de mes mentors. Nous sommes en train de tourner un film sur les trois dernières années de sa vie, à l'époque où lui et Martin Luther King étaient très proches, car Malcolm avait abandonné le nationalisme noir pour rejoindre le mouvement des droits civiques, même s'il a toujours déclaré qu'il avait l'impression que le combat concernait les droits de la personne plus que les droits civiques. Danny Glover est producteur exécutif de ce film. Je voudrais relater une anecdote, qui concerne une réunion, chez Sidney Poitier, à laquelle Malcolm X, Ossie Davis, Ruby Dee, Juanita Poitier et Clarence Jones, l'avocat de Martin Luther King, ont assisté. Martin Luther King était au téléphone, car il avait été arrêté une fois de plus pour avoir manifesté en Floride. Il a été convenu lors de cette réunion que Malcolm X, comme il le faisait souvent, se rendrait à l'ONU et demanderait à soumettre une requête en appel contre l'hégémonie, l'impérialisme et le colonialisme des États-Unis. Cet appel téléphonique avait été mis sur écoute par John Edgar Hoover, et Malcolm X fut assassiné 35 jours plus tard. Nous avons l'écoute téléphonique, ainsi que d'autres fichiers de la police et du Federal Bureau of Investigation.

Si je relate cette anecdote, c'est parce que j'ai été militant pendant la plus grande partie de ma vie, ma grand-mère m'ayant montré le vrai visage de l'Amérique. Sa mère était une esclave. Elle m'a appris à aimer sans distinction, et m'a poussé à poursuivre mes études, alors qu'elle-même n'a été scolarisée que jusqu'à l'âge de 9 ans. À cause d'un enseignant blanc, elle a dû arrêter après être arrivée en retard à l'école un jour, parce qu'elle venait de cueillir du coton.

En tant qu'êtres humains qui aspirent tous à mieux vivre en liberté, il est de notre devoir de faire en sorte que le peuple palestinien ait une vie juste. Pour cela, il faudra de l'amour et de la stratégie, et que l'ONU se montre à la hauteur de l'idéal pour lequel elle a été fondée.

Le Président : Je remercie M. Newport d'avoir répondu à notre invitation et de nous avoir livré une déclaration poignante et importante.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier toutes les organisations de la société civile qui se consacrent à la question de Palestine, dans le monde entier, pour le travail précieux qu'elles accomplissent à l'appui du peuple palestinien, en solidarité avec lui. Je remercie M. Newport encore une fois.

J'ai l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je vais donner lecture de la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel les messages ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État des pays suivants : le Royaume hachémite de Jordanie, la République démocratique populaire lao, les Émirats arabes unis, la République tunisienne, la République islamique d'Afghanistan, la République du Mali, le Royaume du Maroc, la République turque, la République islamique d'Iran, la République d'Iraq, l'État du Qatar, la République populaire de Chine, la République d'Indonésie, la République socialiste du Viet Nam, la République socialiste démocratique de Sri Lanka, la République arabe d'Égypte, la République des Maldives, la République du Nicaragua, la Fédération de Russie, le Brunéi Darussalam, la République algérienne et la République du Sénégal.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement suivants : Malte, l'Inde, le Japon, la Malaisie, la République de Maurice, le Royaume de Thaïlande et la République populaire du Bangladesh.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères des pays suivants : la République arabe syrienne, la République de Cuba, le Royaume d'Arabie saoudite, le Mexique, les Philippines, la République de l'Équateur, la République du Botswana et le Royaume de Bahreïn.

Nous avons reçu des messages des gouvernements suivants : la République du Congo, le Brésil, la République de Guinée, la République du Costa Rica, la République coopérative du Guyana, la République du Kenya, la République de Namibie et l'Afrique du Sud.

Le Comité a également reçu des messages des organisations intergouvernementales suivantes : la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Union africaine.

Tous les messages de solidarité ainsi reçus, qui seront mis à jour, seront donc mis en ligne sur le site Web consacré à la question de Palestine, qui est géré par la Division des droits des Palestiniens, à l'adresse <https://unispal.un.org>.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de citer, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts inlassables qu'ils font depuis que l'occupation israélienne du territoire palestinien a débuté il y a 52 ans, efforts qui visent à parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour le soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter aux activités dont s'acquitte le Comité conformément au mandat qui lui a été confié.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son organisation, en particulier les membres du personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du Bureau des services centraux d'appui, les interprètes, ainsi que toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les coulisses.

Le 3 décembre, à 10 heures, l'Assemblée générale entamera son débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». J'y présenterai les projets de résolution relatifs à ce point de l'ordre du jour, et notre rapporteur *ad interim* présentera le rapport annuel du Comité (A/74/35). Nous engageons vivement

les délégations à assister aux séances correspondantes, à se mobiliser, à être présentes, et à appuyer l'adoption des projets de résolution qui aura lieu dans l'après-midi du 3 décembre.

Je tiens également à inviter les représentants à l'inauguration d'une exposition photographique, intitulée *Palestine : la cause nationale la plus universelle*. Cette exposition, à travers les mots des personnalités politiques publiques, explore les racines et la profondeur de la solidarité avec la cause palestinienne et son étendue universelle. Elle représentera des défenseurs et des activistes d'un large éventail de disciplines, de la politique, des artistes et des athlètes. Je porte à leur attention que le vernissage de l'exposition aura lieu à 13 heures dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, suivi d'une réception dans la salle à manger des délégués, au quatrième étage.

Vu l'importance que revêt la célébration de ce jour, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'occasion nous est donnée de nous manifester et de montrer notre solidarité. Je voudrais donc inviter les représentants, à 13 heures, à être au vernissage de l'exposition, et j'espère qu'ils seront nombreux à y assister.

Enfin, je voudrais saluer la présence de nombreux représentants des organisations de la société civile palestinienne et d'Israël, qui ont fait le déplacement depuis le Moyen Orient pour être parmi nous aujourd'hui et participer à des consultations avec le Comité.

La séance est levée à 11 h 50.